

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

RÉGION DE L'EXTREME NORD

DÉPARTEMENT DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAI-KAI

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES
PUBLIS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO-DANAY DIVISION

KAI-KAI COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 04 AONO/C-KK/SG/CST/CIPM/T-BEC/ DU **10 MARS 2023** EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LOGEMENT D'ASTREINT POUR
ENSEIGNANTS A L'EP DE KAI-VELE, COMMUNE DE KAI-KAI, DEPARTEMENT DU MAYO-
DANAY - REGION DE L'EXTREME-NORD.

Financement: Budget d'Investissement Public du MINEDUB pour l'exercice 2023

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution des travaux de construction du **Logement d'astreinte pour Enseignants A L'EP de KAIVELE, Commune de KAI-KAI**, Département du Mayo-Danay, Le Maire de la Commune de KAI-KAI, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour le compte du Ministère de l'Education de Base.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment:

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – élévations ;
- La charpente – couverture-plafond ;
- La menuiserie métallique ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les voiries et réseaux divers.
- Plomberie

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **90 Jours** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

4. Allotissement

Sans objet.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **20 000 000** (Dix millions) de francs CFA.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEDUB, Exercice 2023 sur la ligne d'imputation suivante : **57 32 138 01 641328 523412**
AUTORISATION DE DEPENSE : IY04782

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans pièce 12 du DAO, une somme de **400 000 (Quatre cent mille) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de KAI-KAI. BP: 64 YAGOUA Tél : 690 06 72 89 dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être obtenu auprès de la structure interne de gestion des marchés publics de la Commune de KAI-KAI dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **25 000 (vingt-cinq mille) francs CFA** payable à la Recette Municipale de KAI-KAI

11. Remise des Offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original** et **six (06) copies** marqués comme tels, devra être déposée à la Mairie contre récépissé, au plus tard le **07 AVR 2023** à 14 Heures et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 04/ AONO/C-KK/SG/CST/CIPM/T-BEC/CST/2023 DU **10 MARS 2023** EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LOGEMENT D'ASTREINT POUR ENSEIGNANTS A
L'EP DE KAIVELE, COMMUNE DE KAI-KAI, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY - REGION DE
L'EXTRÊME-NORD.

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances.

13. Overture des plis

L'ouverture de tous plis se fait en un (01) seul temps.

07 AVR 2023

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le _____/2023 à 15 heures précises par la Commission Interne des marchés auprès de la Commune de KAI-KAI dans la salle des Délibérations de la Commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

14. Critères d'évaluation

14.1- Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

Pièces Administratives

- Dossier incomplet,
- Absence de la caution de soumission,
- Pièce falsifiée ou non authentique,

Offre Technique :

- Dossier incomplet,
- Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés,
- Non-conformité aux spécifications techniques majeures,
- Non satisfaction, au moins, à vingt-neuf 29 critères essentiels sur quarante-deux 42,

Offre financière :

- Offre financière incomplète,
- Pièce non conformes,
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié,
- Absence d'un sous-détail de prix,
- sous-détail de prix irréaliste et erroné
- Non-conformité du modèle de soumission.

14.2 : Critères essentiels

Les critères dix essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'Appel d'Offres. Ces critères portent sur :

- Présentation sur **03 critères** ;
- Personnel d'encadrement de l'entreprise sur **12 critères** ;
- Matériel de chantier à mobiliser sur **06 critères** ;
- Méthodologie d'exécution sur **11 critères** ;
- Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **10 critères**.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de KAI-KAI, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, à la la Commune de KAI-KAI BP. 64 yagoua ; Tél : 690 06 72 89

KAI-KAI, le 10 MARS 2023

**Le Maire
(Autorité Contractante)**

COPIES:

- FREFET(pour Infos)
- ARMP (pour publication au JDM)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- DD-MINMAP/MD/SPM (pour archivage)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)



Bâchire Adogaye
Contrôleur Principal de Trésor